

Conseil Municipal du 13 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 13 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes : BEAUPIED Cécile, CHANROUX Jennifer, LAROCHELLE Lydie, MM : BARBE Grégory, FOURNIER Jean-Pierre, GAUDIN Laurent, LOUISE Benoit, ROULEAU Christian, SIEGWALD Francis.

Absents excusés : Mme ARDELEAN Sabrina,

A été nommé secrétaire de séance : Mr BARBÉ Grégory.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 étant approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à ce qu'un 11ème point soit rajouté à l'ordre du jour initial : Valorisation des certificats d'énergie(CEE) : Accord du Conseil à l'unanimité

1. Subventions aux associations

Rappel : Pour qu'une association puisse bénéficier d'une subvention de la part de la commune d'Ardenay, il est obligatoire qu'elle dépose une demande et son compte de résultats de l'année précédente.

Au titre de l'année 2015, le Conseil Municipal a décidé de subventionner les associations suivantes :

Comice agricole : 72 €	Anciens combattants : 108,00 €
AFN : 63,00 €	PEP (Pupille Education Publique) : 35,00 €
Sté musicale Le Breil : 180,00 €	A.F.R du Breil : 35,00 €
Foyer socio-éducatif Bouloire : 90,00 €	ASCA section GV : 540,00 €
Amicale SIVOS : 500,00 €	UNSS Collège Bouloire : 50,00 €
US LE BREIL : 135,00 €	Les Petits Pieds : 50,00 €
Caisse des écoles (657361) : 700,00 €	Cantine Le Breil : 2 000,00 €
Centre Social : à la demande du centre Social, la subvention 2015 a été versée par anticipation fin 2014 à hauteur de 2946 €.	BTP CFA de la Sarthe : 75€ (accueille un élève d'Ardenay)

La demande rétroactive de l'amicale du SIVOS au titre de 2014 n'a pas été retenue à la majorité des voix par le Conseil Municipal. Les autres demandes n'ont pas été retenues.

Une demande de subvention faite par une association sera examinée lors d'un prochain conseil si elle présente son compte de résultats. Celle-ci prévoit d'organiser une ou deux manifestations dans la commune en 2015.

2. Surtaxe d'assainissement

En 2015, il n'est pas nécessaire d'augmenter cette surtaxe. Le forfait reste à 46,20 € et le m3 consommé à 0,4620 €

3. Délibération transfert des concessions cimetièrre pour le CCAS

En 2015, le produit des ventes de bois va permettre de financer une partie des activités du CCAS. Pour compléter le financement, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert des produits des concessions du cimetière sur le CCAS. (Auparavant inscrites dans le budget principal)

4. Délibération demande de subvention sollicitant l'aide régionale dans le cadre du Nouveau Contrat Territorial

Travaux de réhabilitation du groupe scolaire : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que monsieur le maire effectue une demande de subvention d'aide régionale dans le cadre du nouveau contrat territorial unique (CTU).

5. Demande de dérogation scolaire

Une demande de dérogation scolaire a été adressée à la mairie pour qu'un enfant d'Ardenay puisse être inscrit hors SIVOS.

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette demande au motif qu'aujourd'hui le nombre d'élèves est juste à l'équilibre. Un élève en moins pourrait provoquer la fermeture d'une classe.

6. Feux d'artifice

Deux sociétés ont proposé leurs services :

- Pyro Concept
- Plein Ciel

Le Conseil Municipal retient l'offre de Pyro Concept pour 2000€ avec une option d'effets lumineux offerte.

7. Changement d'horaires de la bibliothèque : demande de la BDS

La Bibliothèque Départementale de la Sarthe (BDS) préconise de porter le volume horaire « PUBLIC » à 5 heures par semaine.

La bibliothèque sera désormais ouverte le lundi de 16h45 à 19h00 et le mardi de 13h15 à 16h00. Les permanences sont assurées bénévolement par Madame SIEGWALD.

8. Validation du choix de la commission appel d'offres

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission d'appel d'offres. Les entreprises suivantes sont retenues pour les travaux de rénovation de l'école

Lot	Désignation	Entreprise retenue
Lot 1	Isolation – Platerie – Peinture	MDP GOMBOURG
Lot 2	Menuiseries	Menuiserie DELAROUÉ
Lot 3	Chauffage	PAINEAU
Lot 4	Ventilation	IC2D énergies
Lot 5	Electricité	PAINEAU
Lot 6	Maçonnerie	EIFFAGE ECPDL
Lot 7	Revêtement Sol	SPPM

9. Mise en place d'un service sur la gestion des déchets verts de la commune

Monsieur le Maire a souhaité entamer un premier débat sur la gestion des déchets verts sachant que:

-La commune n'a pas d'obligation de traiter ce problème mais y est sensible et souhaite trouver une solution convenable pour tous.

-Il n'est plus possible de brûler ces déchets verts (circulaire du 18 novembre 2011, arrêtés préfectoraux...)

-Les particuliers et la collectivité ont l'obligation de respecter certaines règles (coupes, entretien)

-Les déchetteries restreignent le volume des déchets verts par foyer.

- Le Maire et le 1^{er} Adjoint ont déjà interpellé oralement le président du SMIRGEOMES sur ce sujet, sans retour à l'heure actuelle.

De fait dans un premier temps, le Conseil demande à Monsieur le Maire de bien vouloir adresser au Président du SMIRGEOMES un courrier officiel demandant la position du Syndicat sur ce point. De plus il est demandé à tous les conseillers d'étudier en parallèle des solutions « acceptables » pour la collectivité.

10. Cérémonie du 8 mai

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie du 08 mai débutera à 11h45, suivie du vin d'honneur offert par la Municipalité et retransmet l'invitation du Président des anciens Combattants de se joindre à la cérémonie et au banquet (environ 25€/personne).

11. Valorisation des certificats d'économie d'énergie

« Dispositif qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels ». (Articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE))

La commune a donc la possibilité de vendre à ces entreprises ses KWh économisés. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat avec un courtier en énergie (ECOPUISSANCE 3, société basée en Sarthe) pour rechercher des entreprises intéressées.

12. Questions diverses

-Le déménagement de l'école pour les travaux de rénovation aura lieu le 20 juin. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

-Avancement de l'agent technique Denis CROCHARD au grade de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2015

-Monsieur le maire rappelle que les élus ont droit à des journées de formation et que le budget a été abondé dans ce sens. Demande à faire auprès de la secrétaire de mairie.

-Le secrétariat de mairie sera fermé du 20 au 25 avril 2015, Mathilde ROUX étant en congés.

Les prochains conseils municipaux se tiendront les : 11/05/ 2015; 08 /06/2015; 07 /09/ 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h00.